

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail - Patrie  
REGION DU CENTRE  
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM  
COMMUNE DE NTUI  
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
CENTER REGION  
MBAM ET KIM DIVISION  
NTUI COUNCIL  
GENERAL SECRETARIAT

## DECISION N°007/D/C-NTUI/SG/2024 DU 21 AOUT 2024

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C-NTUI/CIPM/2024, DU 19 AVRIL 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE L'INSTALLATION D'UNE MINI-CENTRALE SOLAIRE AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NTUI URBAIN, DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2022/020 du 27 Décembre 2020 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu le Décret n°2012//075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;
- Vu la circulaire N°002 et N°003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu l'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/C-NTUI/CIPM/2024, DU 19 AVRIL 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE L'INSTALLATION D'UNE MINI-CENTRALE SOLAIRE AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NTUI URBAIN, DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
- Vu le procès-verbal d'ouverture des plis n°003/PV/C-NTUI/CIPM/2024 DU 22 MAI 2024

- Vu le rapport d'analyse des offres de la sous-commission d'analyse des offres :
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du procès-verbal n°006/PV/C-NTUI/CIPM/2024

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Le Soumissionnaire SOLARLY CAMEROUN B.P:35609 Bastos - YAOUNDE  
Tel :674 160 685 / 692 956 118; est retenu pour les TRAVAUX DE L'INSTALLATION D'UNE MINI-  
CENTRALE SOLAIRE AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NTUI URBAIN, DANS LA COMMUNE DE  
NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

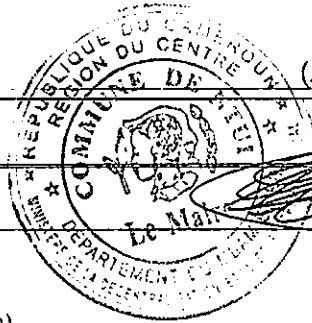
Pour les montants TTC : 14 340 931 (Quatorze Millions Trois Cent Quarante mille Neuf Cent Trente Un)  
FCFA

Pour un délai d'exécution de cent vingt(120) jours calendaires.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ntui, le 21 AOUT 2024

LE MAIRE  
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Ampliations

- MINMAP (pour information)
- PREFI FMK (pour information)
- DDMAP (pour information)
- DDEPAT MK (pour information)
- Président CIPM/C-NTUI (pour information)
- ARMP CE (pour publication au JDM)
- Chrono Archives (pour affichage et mémoire)

MANDOH Georges Marcel